

*Les subsides*

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, madame le président, j'étais en 1962 président d'un comité qui a cité le secrétaire du Conseil privé d'alors à comparaître devant lui.

**M. Sharp:** Si le ministre ne s'oppose pas à la comparaison du fonctionnaire, c'est parfait.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Sharp:** La seule question qui se pose est de savoir si un comité peut convoquer un fonctionnaire à l'encontre du désir de son ministre qui est responsable de ses actes, et puisque je n'ai jamais été témoin d'une telle situation, je la considère comme une question hypothétique. Je me rappelle que l'un de mes prédécesseurs, Jack Pickersgill, avait répondu lors qu'on lui avait posé la question: «Je pense que le ministre devrait démissionner». C'est peut-être la réponse, mais de toute façon cela démontre...

**M. Baldwin:** Cela mérite considération.

**M. Sharp:** ... que le conseil des ministres a la responsabilité de l'administration et des politiques.

Au sujet de la première des questions posées par le député de Peace River, je pourrais peut-être lire un passage d'une note de service adressée au personnel du Conseil privé concernant les entrevues avec la presse. Voici quelle était la procédure à suivre:

«Les entrevues avec la presse» s'entendent ici des entrevues où l'employé est personnellement identifié, de la même façon que s'il signait un article ou ferait une déclaration publique. Aucun employé du cabinet du premier ministre ou du bureau du Conseil privé ne devra accorder de telles entrevues sur des sujets connexes à leur travail, sans l'autorisation expresse du greffier du Conseil privé et du secrétaire du cabinet ou du secrétaire principal du premier ministre.

Telle est la consigne et je pense qu'elle est appropriée parce que les fonctionnaires doivent garder l'anonymat et agir avec l'autorisation du gouvernement et, puisque les ministres en assument la responsabilité, ils doivent pouvoir les guider dans leurs relations avec la presse.

Pour ce qui est de la question du caractère confidentiel de l'information, le député de Peace River et moi avons échangé des points de vue là-dessus. De façon générale, nous tentons tous les deux d'avancer dans la même direction. Il m'a attribué le mérite de croire qu'il importe pour le Parlement d'obtenir autant de renseignements que possible. C'est le principe auquel adhère le gouvernement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Sharp:** Le député de Peace River a soulevé la difficile question de déterminer quand le gouvernement fournit tous les renseignements qu'il peut fournir en toute sécurité. J'ai examiné cette question, de même que mon honorable ami. Je ne suis pas certain que nous avons tiré les mêmes conclusions. La difficulté qui se pose pour moi est de vouloir confier le soin d'en juger à une autre personne «non responsable»—et je mets ce mot entre guillemets—qui n'a pas à rendre compte des conséquences d'un acte.

[M. Sharp.]

Comment peut-on rendre une personne non responsable comptable des répercussions que pourrait avoir la divulgation de renseignements que le gouvernement estime être de nature confidentielle?

Il est bien difficile de répondre à cette question.

**M. Baldwin:** Vous donnez aux juges le droit de vie ou de mort sur des gens et d'entendre des causes comportant des millions de dollars.

**M. Sharp:** C'est à mon avis une autre affaire. La question qui se pose à un gouvernement est de savoir quelle information peut être divulguée en toute sécurité sans nuire à des innocents ou porter atteinte à la sécurité nationale. Il nous faut assumer les répercussions de cette décision. Je ne vois pas comment nous pouvons confier cette responsabilité à une personne non responsable.

**Une voix:** Les députés sont-ils irresponsables?

**M. Sharp:** J'espère que nous travaillons dans le même sens lorsque nous cherchons à fournir autant de renseignements que possible au Parlement.

**M. Horner:** Madame le président, ce débat a été intéressant. Je regrette d'avoir été obligé de quitter la Chambre à 3 h 30 pour assister à une séance de comité, mais le présent débat est intéressant parce qu'il permet de constater comment les députés envisagent leur travail et quelle idée ils se font du premier ministre, s'il est un dieu ou s'il doit rendre des comptes à la Chambre.

A 3 heures cet après-midi, le premier ministre est venu à la Chambre faire son discours. Il avait l'air du petit garçon maussade et gâté qui, après avoir fait un mauvais coup vient expliquer à sa mère, d'une voix basse et les mains sagement jointes devant lui, qu'il ne voulait pas vraiment faire mal, jouer un tour ou jeter du sable à la petite fille. C'est ainsi qu'il m'est apparu comme un petit garçon maussade et gâté qui se présente devant sa mère dans l'espoir qu'elle ne le grondera pas trop sévèrement.

● (2130)

Il ne se sentait pas du tout comptable à la Chambre. En fait, pendant que je l'écoutais, il a délibérément essayé de donner une fausse interprétation des chiffres fournis par le personnel de recherche de notre parti et du sien sur les sommes allouées pour les dépenses du Parlement.

Il est intéressant d'entendre les députés de l'arrière-ban exposer leur conception du Parlement. Quand le premier ministre a créé les bureaux régionaux, les libéraux des dernières banquettes ont regimbé. Ils se sont plaint que les bureaux régionaux leur ravissaient leur fonction au Parlement et qu'ils devaient, pour apprendre quoi que ce soit, s'adresser aux bureaux régionaux parce qu'ils ne pouvaient rien tirer des ministères. Ils se sont calmés et se résignent maintenant à leur rôle de phoques savants.

Il n'y a pas eu un seul député néo-démocrate à la Chambre de la soirée jusqu'à l'arrivée du député de Winnipeg-Sud-Centre. N'est-il pas agréable de voir les défenseurs de la démocratie et de la sainteté de ces lieux les honorer de leur présence...